

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN SITUATION AU 7 NOVEMBRE 2022

2.1. BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS 2023

Le 7 novembre 2022, la commission financière a rencontré Monsieur Gérard Buchs, syndic, et Monsieur Georges-Henri Débois, conseiller communal et responsable du dicastère « Finances et impôts », dans le but d'examiner le budget arrêté par le conseil communal. Messieurs Buchs et Débois ont répondu à toutes nos questions. Ils ont également commenté certains postes en particulier et apporté des informations complémentaires. La commission financière considère que le budget du compte de résultats 2023 est complet et réaliste.

Toutefois, elle tient à donner quelques précisions à l'assemblée communale sur l'élaboration du budget du compte de résultats 2023. Ce budget est le second à être établi selon les principes du modèle comptable harmonisé MCH2 après celui de l'année 2022. Comme les comptes 2022 ne sont pas encore bouclés, il n'est pas évident d'établir des comparaisons à ce jour. De plus, l'organe de révision de la commune a demandé au conseil communal de déplacer les comptes liés à l'administration des finances et des contributions du chapitre 0 « Administration générale » au chapitre 9 « Finances et impôts » pour la version du budget 2023.

Ce budget prévoit un déficit de CHF 390'517.00, ce qui correspond à 8,5 % du total des charges. La commission financière est consciente que ce déficit est élevé mais les nouvelles règles comptables liées aux amortissements selon MCH2 impactent significativement ce résultat. Toutefois, elle informe que la commune a un compte courant créditeur suffisant pour assumer cette situation. La commission financière n'ayant pas d'autres remarques particulières à émettre, elle donne son préavis favorable à l'assemblée communale pour approuver le budget du compte de résultats 2023 tel que présenté par le conseil communal.

Aussi, elle profite de cette occasion pour remercier Monsieur Gérard Buchs et Monsieur Georges-Henri Débois pour leur disponibilité lors de la séance du 7 novembre dernier. Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble du conseil communal ainsi qu'à la boursière communale, Madame Carole Savoy, pour le travail effectué.

2.2. BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2023

En ce qui concerne le budget des investissements 2023, la commission financière émet les commentaires suivants :

2.2.1. Archivage obligatoire des documents communaux, aménagement du local et travaux d'archivage

La commission financière relève que cet investissement résulte d'une obligation légale établie par l'Etat de Fribourg. Des instructions très précises ont été transmises à toutes les communes fribourgeoises pour la gestion et la conservation des archives communales. Elle préavise favorablement cette enveloppe budgétaire.

2.2.2. Crédit d'étude, réfection et agrandissement école, bâtiment 1970

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et donne son préavis favorable à l'assemblée communale pour l'accepter.

2.2.3. Crédit d'étude, création d'un trottoir, mise à neuf adduction eau potable et redimensionnement collecteur eaux claires

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et préavise favorablement ce crédit d'étude.

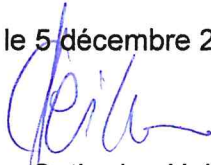
2.2.4. Changement conduite adduction eau potable, secteur La Jailla à Besencens

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et le préavise favorablement.

2.2.5. Mise en place de moloks

La commission financière est consciente qu'il s'agit d'un investissement important qui aura un impact sur l'ensemble des habitantes et habitants de notre commune. A ce sujet, elle remercie l'exécutif d'avoir organisé une séance d'information sur le concept des moloks le lundi 28 novembre dernier avec la participation du bureau d'ingénieurs MGI Partenaires Ingénieurs Conseils SA. Les citoyennes et les citoyens présents ont ainsi pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient lors de cette soirée. Les coûts pour la mise en place de moloks sur le territoire communal sont supportables pour les finances communales. Dès lors, la commission financière préavise favorablement cet investissement. Néanmoins, elle invite le conseil communal à tout faire pour limiter au maximum les coûts supplémentaires du nouveau système et les conséquences financières sur la population de la commune en demandant des offres auprès de plusieurs fournisseurs de moloks et d'entreprises de transport.

Saint-Martin, le 5 décembre 2022



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer